



N°/MISP/DC/SGM/SA

COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSE-TELEVISE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique communique :

Il m'est revenu que des individus en bandes organisées perturbent par endroits le déroulement normal de la campagne électorale, détruisant les affiches des candidats, s'attaquant à leur siège, et usant de provocation vis-à-vis des équipes lors de leurs activités.

Je rappelle que ces actes constituent des infractions aux lois de la République et ne sauraient rester impunis.

En tout état de cause, des dispositions légales sont prises pour identifier leurs auteurs et les mettre à la disposition de la justice.

J'invite les populations au calme et à la sérénité pour un bon déroulement du processus électoral.

Fait à Cotonou, le 1^{er} avril 2021

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique



Sacca LAFIA